

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 JUIN 2013

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, BAREILE, Mme CABELLO, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

Pouvoirs : Anne-Marie ANCHEN à Jean BEDECARRAX
Marie ECHEPARE à Henri GIMENEZ
Didier LOUSTAU à Jean-Michel IDOPE
Michel LAURONCE à Jean MENE-SAFRANE
Elisabeth SALTHUN-LASSALLE à Eliane YTHIER

Suppléants : Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY
Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Georgette SALHI suppléante de Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jacques CARSUZAA, Jean-Marie GOUINEAU, Jean LOUSTALET, Jean-Pierre DOMEQ, Philippe GARROTE, Yves TOURAINÉ, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130620-12-PER

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

M. GAILLAT indique qu'en plus de leurs missions classiques, les services de la CCPO sont actuellement confrontés à des demandes non pérennes qui impactent le fonctionnement de la structure. Cela concerne notamment :

- L'achèvement d'une opération complexe engagée depuis plusieurs années faisant appel à de multiples intervenants : le CIAP BEDAT.

- La nécessité de produire une étude sur la mutualisation portant entre autres sur les domaines techniques (voirie, eau, assainissement...) sachant que des actions en ce sens ont déjà été menées (achats groupés, activités supports...), conformément à la loi RCT du 16 décembre 2010, actualisée au 1^{er} mars 2012.

- Réponse à la demande d'assistance du récent Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe et Ossau qui doit faire face à de nombreuses demandes alors qu'il est phase de montée en puissance.

Conscient de ces attentes et soucieux de ne pas gêner le fonctionnement des services, le bureau a souhaité doter ponctuellement la CCPO d'une assistance technique dans les domaines susvisés.

Monsieur le Président a proposé au Directeur Général des Services actuel, qui l'a accepté, d'assurer cette mission en raison de son passé à la CCPO mais également à la ville d'Oloron Ste Marie et à la DDE.

Il convient donc de créer un emploi non permanent, à temps non complet pour une période de 12 mois maximum ; la durée hebdomadaire moyenne serait de 30 % d'un équivalent temps plein. La rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut 701, majoré 582, du cadre d'emploi d'Ingénieur Principal Territorial de la Fonction Publique Territoriale, sans régime indemnitaire.

Ces dispositions sont conformes à la réglementation en vigueur. Les crédits sont disponibles au budget.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **DECIDE** la création d'un emploi non permanent à temps non complet à hauteur de 30 % d'un équivalent temps plein, pour une période de 12 mois maximum
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de travail correspondant

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 juin 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT